



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique d'aménagement du territoire

Question écrite n° 49775

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur l'avis du Conseil économique, social et environnemental sur la réduction des inégalités territoriales. Pour favoriser la réduction des inégalités territoriales et conforter une « France en réseau », cet avis du CESE en appelle au renouveau d'une politique nationale d'aménagement du territoire, conduite sur le long terme par un État stratège, largement décentralisée et déconcentrée, en visant trois principaux objectifs : mettre en oeuvre les politiques nécessaires pour renforcer l'attractivité globale et pas seulement économique de tous les territoires ; maintenir un haut degré de redistribution du PIB, notamment non marchand ; répondre à l'aspiration des individus à une meilleure qualité de vie dans les territoires où ils résident. Cet avis suggère de renforcer l'accessibilité et l'attractivité des territoires et d'accélérer le déploiement du très haut débit numérique afin d'assurer une couverture universelle du territoire, la participation de l'État, sanctuarisée, devant être au moins à la hauteur des engagements qu'il a pris, et renforcer la densité du maillage des espaces publics numériques (EPN) ainsi que leur visibilité. Il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite concrète à cette proposition.

Texte de la réponse

La couverture numérique des territoires en réseaux de communications électroniques à très haut débit et l'accès à des services en ligne chaque jour enrichis et plus nombreux, constituent des priorités nationales. Le Président de la République a défini un objectif de déploiement qui permette à tous les usagers d'accéder au très haut débit d'ici 2022, principalement au travers de la fibre optique, qui est la technologie la plus robuste. Pour atteindre cet objectif, le plan France très haut débit a été mis en oeuvre dès le mois de mai 2013. Doté de 3,3 Md€ de crédits gouvernementaux, aujourd'hui financés dans le cadre des investissements d'avenir, ce plan représente un effort global de 20 Md€ et permet aux collectivités territoriales de mettre en oeuvre des projets de réseaux d'initiative publique d'envergure au moins départementale. Alors que les projets des collectivités se font de plus en plus nombreux, l'État envisage l'abondement du Fonds national pour la société numérique (FSN), en reversant 700 M€ initialement prévus au guichet A destiné aux opérateurs vers le guichet B destiné aux collectivités. Au regard de la réalité des territoires en matière d'aménagement numérique, le plan France très haut débit comprend dans ses dispositions des aides adaptées à la « montée vers le très haut débit », qui permettent de déployer des fibres optiques aussi loin que possible vers l'utilisateur, le dernier segment de desserte utilisant les technologies appropriées, soit filaires soit hertziennes. Cette utilisation conjointe de plusieurs technologies permettra de répondre rapidement aux besoins des populations aujourd'hui les plus mal desservies en haut débit. Concernant le développement et la mise en valeur des quelques 5 000 des espaces publics numériques (EPN), que compte la France, le Gouvernement a décidé lors de son séminaire numérique de février 2013, le renforcement de ces espaces par le déploiement de 2 000 emplois d'avenir qui enrichiront l'offre de services aux citoyens. Leur localisation et les services qu'ils proposent sont actuellement répertoriés sur le site internet du label « net public » et enrichiront très bientôt l'annuaire cartographique des services publics numériques (dénommée « ATLAAS ») actuellement en cours de construction par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49775

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Logement et égalité des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1522

Réponse publiée au JO le : [20 mai 2014](#), page 4107